



**Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**

snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

Le 21 Juin 2024

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du CSA,

Vous conviez ce jour le comité social d'administration à la visite du CEF de Rochefort en vue de son ouverture prochaine.

Nous tenons à vous rappeler notre opposition concernant leur existence et donc la création de nouveaux CEF.

En effet, depuis leur création, les CEF ont fait la démonstration de leurs limites et de leur incohérence. Ces établissements mettent les éducateurs.trices dans une posture contradictoire qui ne peut avoir comme issue que la violence : ils doivent être à la fois garant de l'enfermement (surveillance des jeunes) et être dans une posture éducative. Cette contradiction est source de maltraitance institutionnelle, de conflits avec les mineurs.res et la hiérarchie. La difficulté de recrutement des personnels qualifiés dans les CEF atteste de l'absence d'attractivité de ces établissements : cela ne devrait-il pas vous amener à questionner la pertinence des CEF ?

Devons-nous vous rappeler la liste des incidents graves, des fermetures provisoires des CEF d'Angoulême et du Vigeant pour ne parler que de ceux de la DTPC (cf. rapport du bâtonnier de Poitiers concernant le CEF du Vigeant de novembre 2023) liées à des manques de personnels, à des situations de maltraitance concernant les jeunes et les personnels et à des techniques de management autoritaires et violentes ? Perte de sens, sentiment d'insécurité, emploi du temps des personnels surchargé, absence de transparence, multiplication des arrêts de travail : voilà notre bilan non exhaustif des CEF ! Nous vous renvoyons également au rapport de la Cour des Comptes du 16 octobre 2023.

Véritables vitrines de la politique sécuritaire, ces structures ouvrent grand la porte à des comportements hors limite de certains adultes, et mettent en œuvre de méthodes comportementalistes sans rapport avec la réalité de la vie. Il est temps de pousser l'administration à s'interroger sur le cadre et le contenu de la prise en charge qu'elle impose dans ces structures. Les professionnels.elles

eux-mêmes qui exercent au sein des CEF questionnent le sens de leur travail. Cette conception d'éducation montre ses limites et ce n'est pas la nôtre.

Il est temps de réagir.

Alors que les CEF sont censés constituer une réponse alternative à l'incarcération et que leur nombre est en constante augmentation, le nombre de mineurs.res incarcérés.ées n'a non seulement pas diminué, mais au contraire, frôle des records !! Plus de 900 mineurs.res incarcérés.ées au niveau national !! Cela montre, si cela est encore nécessaire, que les CEF ne constituent pas une alternative mais un marche pied à l'incarcération des adolescents.es !!

La DIR Sud-Ouest détient un triste record : celui d'ouvrir très prochainement son 9^{ème} CEF et la DTPC son 3^{ème} CEF !

Concernant la création du CEF de Rochefort, nous sommes déjà très inquiets, alors qu'il n'est pas encore ouvert, de constater qu'un seul éducateur titulaire arrive, contrairement aux 6 annoncés par vos soins lors du dernier CSA. Pouvez-vous nous garantir que ce CEF n'ouvrira pas sans éducateurs.trices expérimentés.ées ? De la même manière, 3 agents titulaires quittent le CEF d'Angoulême. Qu'en sera-t-il de leur remplacement ?

Nos inquiétudes sont grandes quant à la qualité de la prise en charge des jeunes par la PJJ, qui plus est à l'approche de l'été avec le non renouvellement massif des ANT et l'UEAJ d'Angoulême fermée.

Les représentants.es SNPES-PJJ/FSU du CSA-T Poitou-Charentes